

Procès-verbal de la 290^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 17 juin 1999, à compter de 8 h 30.

Présents :

M^{me} A. J. Bishop, présidente de la séance
M. Y. M. Giroux
M. A. R. Graham

Absents :

M. A. J. Carty
M. C. R. Barnes

P. Marchildon, secrétaire
B. Shaffer, conseiller juridique principal (pour une partie de la réunion)
A. Nowack, conseillère juridique principale (pour une partie de la réunion)
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les agents de la Commission sont R. Aubrey, J. Blyth, K. Bragg, R. Cawthorn, F. De Pasquale, M. Duncan, B. Howden, R. Irwin, T. Jenkin, R. Keeffe, I. Malek, R. McCabe, C. McDermott, M. Taylor, P. Thompson et P. Wigfull.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission fait fonction de rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-78) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

3. Depuis la réunion des 19 et 20 mai 1999, les documents BMD 99-78 à BMD 99-92 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour révisé, BMD 99-79.1, est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion du 12 août 1999 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la dernière liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir le 12 août 1999; réf. : BMD 99-80.1.

Procès-verbal de la 289^e réunion de la Commission, tenue les 19 et 20 mai 1999

6. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, la Commission approuve le procès-verbal de la 289^e réunion; réf. : BMD 99-81.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

7. La Commission reçoit, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 99-82.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 1999-6 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 99-83 et 99-83.1.

Centrales nucléaires : La présidente fait observer que J. Harvie, directeur général, Direction de la réglementation des réacteurs, sera absent pour une période prolongée et a été remplacé, de façon intérimaire, par M. Taylor.

Réglementation des matières nucléaires : Les agents de la CCEA font le point sur les jauges volées à l'Université de la Saskatchewan et indiquent que l'enquête se poursuit.

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec le conseiller juridique principal le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 99-84.

Prochaines réunions de la Commission

10. Les prochaines réunions de la Commission se tiendront le 12 août 1999, à Ottawa (Ontario), et le 7 octobre 1999 à Port Hope (Ontario); les dates limites de réception des mémoires pour ces réunions sont le 22 juillet et le 16 septembre, respectivement.

COGEMA Resources Inc. – Projet de McClean Lake

11. Les commissaires reçoivent un exposé de A. de Bourayne, de R. Pollock et de J. Rowson sur la demande de COGEMA Resources Inc., de Saskatoon, en Saskatchewan, pour faire modifier le permis d'exploitation de l'installation de McClean Lake afin de pouvoir exploiter l'usine de concentration JEB et l'installation de gestion des résidus JEB en plus des installations actuellement autorisées; réf. : BMD 99-85.1 et les acétates joints. R. Pollock présente les faits saillants sur l'exploitation de l'installation de COGEMA à Cluff Lake ainsi qu'une mise à jour sur l'installation de McClean Lake, surtout sur les activités menées sur le site comme la construction et la mise en service, la mise en place du caillou de drain et les résultats d'essais. J. Rowson poursuit l'exposé en discutant des questions de conformité à l'an 2000, d'approbation de programmes, de dotation et de formation. A. de Bourayne poursuit en parlant du plan de déclassement, des garanties financières à cette fin et de questions de gestion. Il conclut en demandant que soit modifié le permis d'exploitation de l'installation de McClean Lake afin de permettre l'exploitation de l'usine de concentration JEB et de l'installation de traitement de résidus JEB.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande en utilisant le BMD 99-85 et l'annexe joint. Ils font le point sur la construction du système de drainage et filtration et examinent diverses questions, y compris le contrôle des incidences environnementales, le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), les commentaires de la population, les questions de conformité à l'an 2000, les garanties financières et le recouvrement des coûts.

En réponse à une question d'un commissaire concernant les incertitudes au sujet des produits chimiques présents dans le puits et de la nécessité de fonder sur une expérience opérationnelle l'évaluation du système, les agents indiquent qu'en cas d'effets nocifs des mesures correctives seraient apportées, y compris l'arrêt du dépôt des résidus dans l'installation. Ils ajoutent avoir fait une évaluation conservatrice des risques de contamination en cas d'incident. Par exemple, ils ont considéré que toutes les répercussions de ce genre seraient subies par le lac Fox voisin, même s'il est peu probable qu'on excède les normes environnementales.

La présidente fait observer que certains des mémoires déposés par des intervenants l'ont été après la date limite. Elle indique qu'à l'avenir les mémoires déposés en retard ne seront pas étudiés à moins d'avoir été reçus au moins cinq jours avant la réunion et de contenir clairement de nouveaux éléments d'information.

P. Penna, de Canadian Uranium Alliance, présente brièvement cette organisation et fait un exposé en utilisant les BMD 99-85.2 et 99-85.2A. Il insiste sur la question de crédibilité et demande à la Commission de déterminer laquelle des parties est la plus crédible : les agents de la CCEA, les autorités provinciales, le demandeur ou les intervenants. Il s'oppose à la demande de modification de permis présentée par COGEMA Resources Inc., concluant que le demandeur est le moins crédible.

La Commission reçoit aux fins d'étude les mémoires suivants :

CBMD 99-85.3 de J. Strnad;
CBMD 99-85.4 et 99-85.4A de W. R. Adamson;
CBMD 99-85.5 et 99-85.5A de M. Shiehl;
CBMD 99-85.6 et 99-85.6A et annexes de M. et de J. Penna;
CBMD 99-85.7 de E. Benoanie, Grand conseil de Prince Albert.

La présidente indique que les agents de la CCEA sont en mesure de justifier leurs remarques mais elle fait observer que le mémoire de W. R. Adamson, met en cause l'intégrité personnelle des agents de la CCEA et, parmi ces commentaires, de nombreux énoncés non fondés.

En réponse à une question d'un commissaire au sujet des différences apparentes entre les niveaux d'arsenic inscrits dans les normes sur la qualité de l'eau du Canada et de la Saskatchewan, les agents de la CCEA indiquent que ces valeurs diffèrent aujourd'hui, mais qu'elles étaient identiques au début du projet. La présidente s'enquiert auprès des agents de la CCEA d'une question posée dans le mémoire de W. R. Adamson concernant le rôle joué par le Saskatchewan Environment and Resource Management (SERM). Les agents font observer que les exigences liées à la santé et à la sécurité conventionnelles sont administrées par Développement des ressources humaines Canada, mais que la province mène également des enquêtes dans ce domaine. La présidente indique que la CCEA collabore depuis de nombreuses années avec le SERM pour réduire les dédoublements et les chevauchements en matière de réglementation.

En réponse aux commentaires d'un intervenant concernant le processus de délivrance de permis de la CCEA, la présidente fait observer que la Commission n'est assujettie à aucune obligation ou pression pour délivrer un permis d'exploitation après avoir délivré un permis de construction. Elle ajoute que les risques associés à un processus de délivrance de permis par étapes sont pris en charge par le demandeur de permis.

Concernant le mémoire de M. Shiehl, la présidente demande aux agents de la CCEA quels sont les effets du rayonnement alpha sur le biote. Les agents indiquent qu'il n'existe pas de données spécifiques aux poissons,

mais qu'il en existe sur les animaux et les cellules. Compte tenu de l'information disponible, les agents indiquent qu'il n'existe pas de raison de croire que les effets sur les poissons différeraient de ceux constatés sur d'autres formes de vie et que ces effets sont très faibles et difficiles à vérifier, vu le nombre de facteurs en cause. Ils ajoutent que les évaluations portent aussi sur les effets du polonium.

Concernant le mémoire de M. et de J. Penna, la présidente demande aux agents de préciser leurs commentaires concernant les mesures correctives qui pourraient être apportés si le système de drainage et filtration ne fonctionne pas comme prévu. Les agents indiquent que des solutions d'urgence peuvent être mises en oeuvre pour réduire les effets nocifs, dont l'arrêt du dépôt des résidus, mais qu'il serait difficile de modifier le système de drainage et filtration lui-même.

(Suite au point 19)

Université McMaster

12. Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA sur la demande de l'Université McMaster, de Hamilton (Ontario), pour le renouvellement du permis d'exploitation de son réacteur de recherche; réf. : BMD 99-86 et les acétates joints.

En réponse à la question d'un commissaire sur la date du dernier exercice d'urgence organisé, F. Saunders, représentant de l'Université McMaster, répond que le dernier exercice a eu lieu en 1996. Il signale qu'aucun exercice n'est prévu, mais que les plans sont mis à jour régulièrement. Les agents de la CCEA indiquent que les exercices devraient être plus fréquents, peut-être à tous les deux ou trois ans.

(Suite au point 20)

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

13. Les agents passent en revue le motif d'une demande de modification du processus de délivrance de permis pour des accélérateurs médicaux, qui permettrait de traiter ces demandes en une seule réunion. Les commissaires conviennent du processus révisé, mais font observer que la construction et l'exploitation continueront à faire l'objet de processus distincts.

Les commissaires entendent ensuite un exposé des agents de la CCEA sur la demande du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, de Trois-Rivières (Québec), pour un permis d'exploitation d'un accélérateur de particules; réf. : BMD 99-87.

(Suite au point 21)

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook

14. Les commissaires entendent un exposé des agents de la CCEA concernant la demande d'Action Cancer Ontario de faire approuver la construction d'une installation d'accélérateur de particules au Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook, à Toronto (Ontario); réf. : BMD 99-88.

(Suite au point 22)

(La séance est levée à 10 h pour une pause de 15 minutes.)

Ontario Power Generation Inc. - Centrale nucléaire Bruce B

15. Les commissaires entendent pour étude préliminaire un exposé de B. McTavish, accompagné de R. Nixon, de M. Burke, de C. Jobe et de L. Durham, d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), concernant le renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire Bruce B, située dans le comté de Bruce (Ontario); réf. : BMD 99-89.1. B. McTavish passe en revue le fonctionnement de la centrale durant la dernière période sous permis, y compris le confinement et les essais de passage à l'an 2000. R. Nixon parle ensuite de l'état des programmes de travail à l'installation, y compris l'arriéré des mesures temporaires, les mesures correctives, le respect des conditions de permis et des règlements, les événements de sécurité publique, la formation, la qualification environnementale, la protection contre l'incendie et la radioprotection. R. Nixon conclut en demandant le renouvellement pour deux ans du permis d'exploitation de l'installation.

En réponse à une question d'un commissaire sur les rapports du titulaire avec la collectivité, R. Nixon indique que le personnel d'Ontario Power Generation rencontre régulièrement les représentants locaux et des membres de la population et que l'entreprise publie un bulletin périodique. Il ajoute que les visites guidées destinées au public se poursuivent et que des améliorations ont été apportées au programme. R. Nixon indique également que l'on s'est efforcé de rencontrer des groupes d'intérêts locaux. En ce qui concerne la mise en oeuvre du programme de protection contre l'incendie, R. Nixon indique que l'on doit en achever sous peu l'évaluation complète, déjà à l'état d'ébauche. Il indique que l'échéancier des changements à effectuer dépendra des résultats de l'évaluation. En réponse à une question de la présidente au sujet de l'arriéré connu, R. Nixon décrit brièvement la procédure suivie, en faisant observer que la mention * une semaine de travail + inscrite à la page 7 du BMD est assez trompeuse, puisqu'elle ne veut pas dire que tout le travail sera achevé en une semaine.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande de renouvellement, en utilisant les BMD 99-89 et 99-89A et les acétates ci-joints. Les agents examinent le rendement général de la centrale et notent que le BMD initial couvre des questions comme les commentaires du public sur la proposition, le régime de délivrance de permis, le rendement du titulaire durant la période sous permis précédente, le déclassement et les garanties financières, et l'applicabilité de la LCEE. Les agents résument ensuite les fondements de leurs recommandations, qui portent sur dix secteurs clés : entretien et vieillissement, gestion de la configuration, qualification environnementale, maintien du rendement, non-conformité au permis et aux règlements, radioprotection, surveillance environnementale, protection contre l'incendie, formation et écart admissible - réactivité selon le volume des vides.

En réponse à la question d'un commissaire au sujet des garanties, B. McTavish signale que l'AIEA est responsable du paiement et de l'installation de son équipement et que OPG fournit les renseignements demandés par l'AIEA. En réponse à la question d'un commissaire portant sur le nombre de points acceptables sous condition qui sont notés dans le BMD des agents de la CCEA et sur les procédures destinées à les réduire, les agents de la CCEA répondent qu'ils en tiennent compte dans leur analyse du plan d'octroi de permis à l'installation et que, si un permis de deux ans était accordé, un rapport de mi-période serait produit sur ces questions. Les commissaires discutent ensuite avec les agents de la CCEA des incertitudes concernant le coefficient cavitaire positif qui sont mentionnées à la page 80 du BMD. Les agents de la CCEA font valoir que l'incertitude concerne la mesure de cette valeur et que c'est un problème commun à tous les réacteurs CANDU. Les agents signalent que les options pour corriger ce problème incluent le déclassement de l'installation au moyen d'un abaissement de la puissance nominale autorisée pour le fonctionnement des réacteurs.

La présidente pose un certain nombre de questions portant sur des sections du BMD des agents de la CCEA. Voici le résumé des réponses données à ces questions : en ce qui concerne les conditions qui pourraient être imposées à la délivrance de permis, notées au dernier paragraphe de la page 2, les agents déclarent qu'ils apporteront des détails à la réunion de novembre de la Commission; en ce qui concerne le point 2.3 qui porte sur les préoccupations des Premières nations, OPG affirme que l'entreprise coopère avec des groupes des Premières nations afin de répondre à leurs préoccupations particulières; en ce qui concerne le point 3.3.2 qui porte sur la manutention du combustible, OPG signale qu'elle s'est acquittée de son engagement; en ce qui concerne le point 3.3.4 qui porte sur les mises à jour des rapports de sécurité, OPG ne peut fournir de réponse immédiatement quant à sa capacité de fournir des renseignements supplémentaires à la date requise; concernant le point 3.4.1 sur les exigences de l'état d'arrêt, les agents sont satisfaits des mesures intérimaires mises en oeuvre; au sujet du point 3.4.3 sur une perte accidentelle importante de liquide de

refroidissement, les agents signalent que cette question est liée au problème de coefficient d'incertitude discuté plus tôt; relativement au point 3.5.8 qui porte sur la recherche au sujet de l'interaction entre le modérateur et le combustible en fusion, les agents de la CCEA déclarent que le financement sera retardé et que, de mémoire, c'est la première fois où l'absence de financement de recherche est citée pour justifier le retard de travaux liés à la sûreté; en ce qui concerne le point 4.1.2.2 qui porte sur les arriérés de maintenance, OPG indique que 100 arriérés par unité est un objectif de l'industrie, que l'objectif d'OPG est actuellement de 300 et est en voie de réduction à 200, et que les objectifs de l'industrie ne seront probablement pas réalisés avant 2000 ou 2001; concernant le point 4.1.4.1 qui porte sur la surveillance technique, OPG signale que cette surveillance est maintenant en cours; au sujet du point 4.1.6.2 qui porte sur les câbles de PVC, les agents indiquent que les risques d'excéder une température de 120EC pour plus d'une heure sont extrêmement faibles; au sujet du point 4.2.2 qui porte sur les mesures correctives, OPG indique que le respect des procédures est la principale raison du rejet des mesures correctives, et qu'une analyse causale efficace constitue une autre raison importante; en ce qui concerne le point 4.4.1 qui porte sur le taux d'échec des candidats, OPG signale que les résultats indiquent un taux de réussite de 87 p. 100, soit la moyenne de l'industrie; concernant le point 4.4.3 qui porte sur la formation et la qualification, un nouvel exercice a été mené; au sujet du point 4.6.1.2 qui porte sur les radionucléides dispersés dans l'environnement, les résultats des deux dernières années pour le césium n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du BMD, mais les résultats de 1998 récemment étudiés n'indiquent pas de tendance à la hausse; relativement au point 4.7.1 qui porte sur la sécurité nucléaire, les agents de la CCEA signalent que le rapport de sécurité actuel est désuet et qu'un nouveau rapport est attendu d'ici le 31 juillet 1999; en ce qui concerne le point 4.7.2 qui porte sur les exercices de sécurité, OPG affirme qu'un exercice sera organisé cette année à la centrale de Bruce B; concernant le point 4.8.3 qui porte sur l'entreposage du cobalt, OPG confirmera l'entreposage à long terme du cobalt à Bruce B et fournira les renseignements de conception sur l'entreposage à long terme conformément aux exigences de l'AEIA.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude des mémoires de S. Kleinau, de Citizens for Renewable Energy; réf. : BMD 99-89.2 et 99-89.2A.

(Suite au point 23)

Rapport annuel de 1998 des agents de la CCEA sur les centrales nucléaires au Canada

16. Les commissaires reçoivent aux fins d'information le rapport annuel de 1998 des agents de la CCEA sur les centrales nucléaires au Canada; réf. : BMD 99-90 et les acétates ci-joints. Les agents corrigent deux erreurs dans le rapport : les mots * Six of the seven... + à la sixième ligne de la page

5 devraient être * All seven... +, et les mots * except Gentilly-2... + à la deuxième ligne de la page 14 doivent être enlevés.

Les agents résument les questions touchant la santé et la sécurité, la sûreté, l'environnement et les domaines appelant un suivi des agents. La présidente fait observer qu'une lettre a été reçue de Énergie NB indiquant que la question d'assurance de la qualité, soulignée par un point rouge sur le graphe de la page 32 du BMD, est en voie de résolution.

COGEMA Resources Inc. – Site de Cluff Lake

17. Les commissaires reçoivent aux fins d'information le rapport des agents de la CCEA sur des incidents de contamination du lac Snake qui se sont produits en 1997 et en 1998 au site de Cluff Lake, exploité par COGEMA Resources Inc., dans le Nord de la Saskatchewan; réf. : BMD 99-91. Un commissaire demande si les personnes impliquées dans cet incident occupent toujours le même poste. A. de Bourayne répond que les gestionnaires et le personnel de la mine ont changé, que des changements de procédures ont été mis en oeuvre et que, si un incident semblable devait se reproduire, il serait traité de manière différente.

Incident impliquant une jauge nucléaire

18. Les commissaires entendent pour information une mise au point des agents de la CCEA sur un incident survenu le 11 mars 1999, à Labrador City (Terre-Neuve), où on a utilisé le mauvais obturateur pour assurer le blindage d'une jauge nucléaire; réf. : BMD 99-92. Les agents font observer que tous les titulaires de permis de radio-isotopes ont été informés du risque que présentent les jauges et qu'ils recevront une trousse de modification envoyée par le fabricant des jauges.

(La réunion se poursuit à huis clos à 11 h 58.)

COGEMA Resources Inc.– Projet de McClean Lake (suite du point 11)

19. Ayant reçu et entendu l'exposé et les mémoires du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission :

a) accepte l'évaluation faite par les agents, à savoir que le promoteur aura des programmes en place pour protéger adéquatement les travailleurs, le public et l'environnement;

b) accepte la conclusion des agents à savoir que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* n'est pas claire sur la question d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un rapport d'une commission d'examen; la Commission juge en outre que la mise en oeuvre de la réponse du gouvernement à l'évaluation et aux recommandations de la commission visant l'installation minière répond à l'objet de la Loi, reflète le principe

* projet unique - évaluation unique + et évite le dédoublement en matière d'évaluation environnementale;

c) approuve la demande présentée à COGEMA Resources Inc., de Saskatoon (Saskatchewan), visant une modification du permis d'exploitation d'installation minière pour le projet de McClean Lake, dans le Nord de la Saskatchewan, pour permettre l'exploitation de l'usine de concentration JEB et de l'installation de gestion des résidus JEB.

DÉCISION

Les commissaires conviennent de jeter par écrit les motifs de leur décision, qui seront mis à la disposition du public dès que possible.

Université McMaster (suite du point 12)

20. Ayant reçu et entendu les exposés du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance à l'Université McMaster, de Hamilton (Ontario), d'un permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire non producteur de puissance pour le réacteur nucléaire McMaster, pour une période de trois ans se terminant le 30 juin 2002.

DÉCISION

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (suite du point 13)

21. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, de Trois-Rivières (Québec), d'un permis d'exploitation d'un accélérateur nucléaire, pour une période de quatre ans se terminant le 17 juin 2003.

DÉCISION

Action Cancer Ontario - Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook (suite du point 14)

22. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance à Action Cancer Ontario d'un permis de construction d'un accélérateur nucléaire pour le Centre régional de cancérologie de Toronto-Sunnybrook, de Toronto (Ontario), pour une période de quatre ans se terminant le 17 juin 2003.

DÉCISION

Ontario Power Generation Inc. – Centrale nucléaire Bruce B (suite du point 15)

23. Ayant reçu et entendu les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par Ontario Power Generation Incorporated, de Toronto (Ontario), pour un permis d'exploitation de centrale nucléaire pour la centrale nucléaire Bruce, située dans le comté de Bruce (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Prochaine réunion de la Commission

24. La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Ottawa le 12 août 1999.

Clôture de la séance

25. La séance est levée par consensus à 12 h 20.

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

ANNEX A / ANNEXE A

BMD	DATE File No / No de dossier
99-78	1999-05-21 (1-3-1-5)
Notice of Meeting Avis de convocation	
99-79	1999-06-01 (1-3-1-5)
Agenda of the 290th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario Ordre du jour de la 290e r1 union de la Commission de contr! le de l'1 nergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e 1 tage du 280, rue Slater, " Ottawa (Ontario)	
99-79.1	1999-06-15 (1-3-1-5)
Agenda of the 290th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario - Update Ordre du jour de la 290e r1 union de la Commission de contr! le de l'1 nergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e 1 tage du 280, rue Slater, " Ottawa (Ontario) - Mise " jour	
99-80	1999-06-01 (1-3-1-5)
Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of August 12, 1999 Liste provisoire des points " l'ordre du jour de la r1 union de la Commission du 12 ao%t 1999	
99-80.1	1999-06-14 (1-3-1-5)
Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of August 12, 1999 - Update Liste provisoire des points " l'ordre du jour de la r1 union de la Commission du 12 ao%t 1999 - Mise " jour	
99-81	1999-05-27 (1-3-1-5)
Minutes of the May 19 & 20, 1999 Board meeting ProcMs-verbal de la r1 union de la Commission des 19 et 20 mai 1999	

1999-06-17

99-82 1999-05-28 (1-3-1-5)

Business Arising from Atomic Energy Control Board
Suivis des r1 unions de la Commission de contr! le de l'1 nergie atomique

99-83 1999-05-27 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-6
Rapport des faits saillants n! 1999-6

99-83.1 1999-06-14 (1-1-5-0)

Significant Development Report No. 1999-6 - Update
Rapport des faits saillants n! 1999-6 - Mise " jour

99-84 1999-06-01 (2400-6-2)

Status of Legal Issues
État des questions juridiques

99-85 1999-06-01 (22-C2-123-1)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake

99-85.1 1999-05-31 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Appearance by COGEMA Resources Inc.
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par COGEMA Resources Inc.

99-85.2 1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Appearance by Canadian Uranium Alliance
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par Canadian Uranium Alliance

99-85.2A 1999-06-11 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Appearance by Canadian Uranium Alliance - Update
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - Intervention par Canadian Uranium Alliance - Mise " jour

99-85.3 1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Dr. Jiri Strnad
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de monsieur Jiri Strnad

99-85.4 1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Dr. William R. Adamson
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de monsieur William R. Adamson

99-85.4A 1999-06-11 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Dr. William R. Adamson - Update
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de monsieur William R. Adamson - Mise " jour

99-85.5 1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Mrs. Maisie Shiell
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de madame Maisie Shiell

99-85.5A 1999-06-11 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Mrs. Maisie Shiell - Update
COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de madame Maisie Shiell - Mise " jour

1999-06-17

99-85.6

1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Mrs. Marion and Dr. James Penna

COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de Mme Marion et M. James Penna

99-85.6A

1999-06-11 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Mrs. Marion and Dr. James Penna - Update

COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de Mme Marion et M. James Penna - Mise " jour

99-85.7

1999-05-28 (1-3-1-7)

COGEMA Resources Inc. - McClean Lake Project Amendment to Operating Licence - Submission from Prince Albert Grand Council

COGEMA Resources Inc. - Modification du permis d'exploitation de l'installation projet McClean Lake - M1 moire de Grand conseil de Prince Albert

99-86

1999-06-01 (26-1-1-1-0)

McMaster University - Renewal of Research Reactor Operating Licence

Universit1 de McMaster - Renouvellement du permis d'exploitation du r1 acteur de recherche

99-87

1999-06-01 (29-1-74-1-0)

Centre hospitalier r1 gional de Trois-RiviMres - Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence

Centre hospitalier r1 gional de Trois-RiviMres - Permis d'exploitation d'une installation nucl1 aire d'acc111 rateur de particules

99-88

1999-06-01 (29-1-28-13-0)

Cancer Care Ontario, Toronto-Sunnybrook Regional Cancer Centre - Particle Accelerator Nuclear Facility Construction Approval

Action Cancer Ontario - Centre r1 gional de canc1 rologie de Toronto- Sunnybrook - Approbation de construire une installation d'acc111 rateur de particules

99-89

1999-06-01 (26-1-0-0-0)

Ontario Power Generation - Renewal of Bruce Nuclear Generating Station B Operating Licence
 Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de centrale
 Bruce B

99-89.A

1999-06-15 (26-1-0-0-0)

Ontario Power Generation - Renewal of Bruce Nuclear Generating Station B Operating Licence -
 Update
 Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de centrale
 Bruce B - Mise " jour

99-89.1

1999-06-01 (1-3-1-7)

Ontario Power Generation - Renewal of Bruce Nuclear Generating Station B Operating Licence-
 Appearance by Ontario Power Generation
 Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de centrale
 Bruce B - Intervention par Ontario Power Generation

99-89.2

1999-06-01 (1-3-1-7)

Ontario Power Generation - Renewal of Bruce Nuclear Generating Station B Operating Licence -
 Submission from Citizens for Renewable Energy
 Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de centrale
 Bruce B - M1 moire du Citizens for Renewable Energy

99-89.2A

1999-06-11 (1-3-1-7)

Ontario Power Generation - Renewal of Bruce Nuclear Generating Station B Operating Licence -
 Submission from Citizens for Renewable Energy - Update
 Ontario Power Generation - Renouvellement du permis d'exploitation de centrale
 Bruce B - M1 moire du Citizens for Renewable Energy - Mise " jour

99-90

1999-06-01 (26-1-0-0-0/1-3-1-5)

AECB staff Annual Report for 1998 on the Canadian Nuclear Power Industry
 Rapport annuel des agents de la CCEA sur les centrales nucléaires au Canada en 1998

99-91

1999-06-01 (22-C1-123-1)

1999-06-17

AECB Staff Report on the Contamination of Snake Lake at COGEMA Resources Inc.'s Cluff Lake Project

Rapport des agents de la CCEA sur la contamination du lac Snake au site de Cluff Lake de COGEMA Resources Inc.

99-92

1999-06-01 (1-1-17-3)

AECB staff update on an incident where the wrong shutter was used to shield a nuclear gauge

Mise " jour, des agents de la CCEA, sur le mauvais obturateur utilis1 pour assurer le blindage d'une jauge nucl1 aire